

LA SOLIDARITÉ ENCORE ET TOUJOURS EN PROCÈS

Mardi 17 janvier prochain à la 28^{ème} chambre du TGI de Paris, se tiendra le procès de Houssam El Assimi, membre du collectif La Chapelle Debout !, qui risque d'aller en prison pour avoir aidé des migrants à la rue.

Présent lors d'une rafle le 30 septembre 2016 sur un campement d'exilés, sur l'avenue de Flandre à Paris, alors qu'il informait les personnes présentes de leurs droits, Houssam El Assimi a été appréhendé avec violence par deux policiers avant d'être menotté et conduit dans un commissariat où il a été retenu en garde-à-vue pendant 27 heures. Il a ensuite été convoqué en justice pour « rébellion et violence sur personne dépositaire de l'autorité publique ».

Il encourt une peine de trois années d'emprisonnement et 45 000 euros d'amende.

Pourtant, une vidéo (voir ci-dessous 5min20) atteste qu'il ne s'est rendu coupable d'aucune violence ; or c'est bien lui qui a eu 3 jours d'ITT à la suite de son interpellation, alors que le policier qui l'accuse de violence ne peut produire aucune preuve de cette accusation.

<https://vimeo.com/199205263>

Mardi 17 janvier au TGI de Paris, après Rob Lawrie en 2015, Pierre-Alain Mannoni en 2016, Cédric Herrou en 2017 et tant d'autres, se tiendra encore une fois le procès de la solidarité et de la contestation du non-accueil érigé en politique.

Ce qui devrait être jugé au contraire, ce sont les rafles ! Symptômes et symboles d'une réponse policière à une tragédie humaine et d'une honteuse politique de non-accueil réaffirmée chaque jour avec détermination par le gouvernement français, elles ont été menées tous les 3 jours en moyenne à Paris pendant tout l'été 2016. Depuis le tournant sécuritaire du 22 Juillet 2016, on dénombre ainsi à Paris plus de 4500 arrestations, 400 OQTF (obligation de quitter le territoire français), 120 placements en Centres de Rétention Administrative et plusieurs expulsions vers des pays où les demandeurs d'asile risquent leur vie (Afghanistan, Soudan...). Depuis l'ouverture du Centre de la Porte de la Chapelle, qui n'a d'humanitaire que le nom, c'est avec toujours plus d'ardeur que les policiers harcèlent les migrants à la rue à coups de matraques télescopiques et de gaz lacrymogènes, confisquent les tentes et les duvets, même par températures négatives, respectant ainsi à la lettre la consigne donnée de concert par la Préfecture et la Mairie : plus de campements dans les rues de Paris. La communication des autorités, aussi rôdée et professionnelle soit-elle, sur un gouvernement qui « prend ses responsabilités » et une « ville-refuge » ne trompe personne. Les citoyennes et citoyens qui manifestent leur désaccord avec cette politique indigne et leur solidarité vis-à-vis de toute personne, fut-elle étrangère et en situation irrégulière, devraient être soutenues et non jugées.

Inhumanité et violence d'un côté, égalité et solidarité de l'autre, le combat continue !

Le 17 janvier 2017 à 9h, venez soutenir Houssam devant le TGI de Paris et demandons ensemble sa relaxe.

Contacts

Presse

Chloé Lorenzi 06 08 16 60 26

Personne solidaire

Aubépine Dahan 06 15 79 10 85

Avocat

Dominique TRICAUD 01 40 64 00 25